

VILLE DE MONTBELIARD
DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le cinq juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni à Pays de Montbéliard Agglomération, avenue des Alliés, dans la salle du Conseil de la Communauté d'Agglomération, sous la présidence de Madame Marie-Noëlle BIGUINET, Maire.

La convocation a été adressée aux Conseillers Municipaux et affichée le 26 mai 2023.

Etaient présents :

M. Alexandre GAUTHIER, Mme Christine SCHMITT, M. Philippe DUVERNOY, Mme Annie VITALI, Mme Léopoldine ROUDET, M. Christophe FROPPIER, Mme Ghénia BENSAOU, M. Eddie STAMPONE, Adjoint
Mme Evelyne PERRIOT, Mme Gisèle CUCHET, M. Rémi PLUCHE, M. Olivier TRAVERSIER, M. François CAYOT, M. Gilles MAILLARD, M. Karim DJILALI, Mme Nora ZARLENGA, M. Olivier GOUSSET, Mme Hélène MAITRE-HENRIET, Mme Priscilla BORGERHOFF, Mme Marie-Rose GALMES, M. Mehdi MONNIER, M. Bernard LACHAMBRE, Eric LANÇON, M. Alain PONCET, M. Gilles BORNOT, M. Eric MARCOT, Conseillers Municipaux

Etaient excusés :

M. Philippe TISSOT avec pouvoir à Mme Marie-Noëlle BIGUINET
M. Frédéric ZUSATZ avec pouvoir à Mme Evelyne PERRIOT
Mme Anne POCHOUNY avec pouvoir à Mme Christine SCHMITT
Mme Myriam CHIAPPA KIGER avec pouvoir à M. Eric LANÇON
Mme Sidonie MARCHAL avec pouvoir à M. Bernard LACHAMBRE

Etaient absents :

Mme Alixia BEAUTÉ
M. Patrick TAUSENFREUND
Mme Sophie GUILLAUME

Secrétaire de séance :

Mme Priscilla BORGERHOFF

OBJET

**DEMOLITION D'UN PAVILLON 7 RUE DU MONT-CHRIST - HABITAT 25 –
AUTORISATION**

Cette délibération a été affichée le : 8 juin 2023

**DEMOLITION D'UN PAVILLON 7 RUE DU MONT-CHRIST - HABITAT 25 –
AUTORISATION**

Madame Marie-Noëlle BIGUINET expose :

Habitat 25 est propriétaire d'un ensemble immobilier au 7 rue du Mont-Christ à Montbéliard. Cet ensemble se compose de 7 immeubles regroupant 79 logements et d'un pavillon individuel situé au milieu des immeubles.

Le Conseil d'Administration d'Habitat 25 a validé le 10 octobre dernier la démolition de ce pavillon et dans ce cadre sollicite l'accord de la commune.

Pour rappel, conformément à l'article L. 443-15-1 du Code de la Construction et de l'Habitation, la démolition d'un bâtiment à usage d'habitation appartenant à un organisme HLM et construit avec l'aide de l'Etat est conditionnée à l'accord préalable du Préfet, des personnes ayant apporté leur garantie d'emprunt lors de la construction de l'immeuble et de la commune d'implantation.

Cette démolition est motivée pour plusieurs raisons notamment l'état du bien (classe énergétique étiquette F) et son emplacement peu attractif, entouré de bâtiments collectifs.

L'organisme logeur a étudié la faisabilité de le réhabiliter néanmoins sa configuration, son implantation au sein de l'îlot, son confort notamment thermique, le rendent inadapté aux besoins actuels et une réhabilitation lourde ne permettrait pas sa montée en gamme.

C'est pourquoi dans le cadre de la réhabilitation de l'ensemble du groupe d'immeubles, il a été acté par le propriétaire sa démolition au bénéfice du projet d'ensemble. Cet espace libéré permettra de réorganiser les espaces extérieurs de l'îlot et notamment les stationnements.

Après avis de la commission compétente, le Conseil Municipal émet un avis favorable à Habitat 25 pour la démolition du pavillon 7 rue du Mont-Christ dont il est propriétaire sur le territoire de la commune.

Décision du Conseil Municipal

Pour	: 32
Contre	: 0
Abstentions	: 0

- ADOPTE -

Ont signé au registre les membres présents

Le Maire,



Marie-Noëlle Biguinet

Marie-Noëlle BIGUINET

Déposée en Sous-Préfecture le : 8 juin 2023